DECISION 2018 - SG/04
portant délégation provisoire de signature

Le Directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer (ODEADOM),

Vu l'article R684-8 du Code rural et de la pêche maritime,

Vu le décret du 23 juin 2015 portant nomination du directeur de l'Office de développement de l'économie agricole d'outre-mer,

Vu la décision 2017 - SG/22 du 17 mars 2017.

DECIDE

ARTICLE 1

Dans l'attente de l'affectation de la cheffe de pôle « diversification animale et RSA » et en cas d'absence ou d'empêchement simultané de Valérie GOURVENNEC et de Laure LACOUR, délégation est donnée à Jean-Claude GUICHARD, chef de pôle « diversification végétale » pour les actes relevant des attributions du pôle « diversification animale et RSA ».

ARTICLE 2

La présente prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Cette décision sera notifiée à Monsieur l'Agent comptable et au Contrôleur budgétaire de l'ODEADOM.

Fait à Montreuil, le 7 février 2018

Le Directeur

Hervé DEPERROIS

OFFICE DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE AGRICOLE D'OUTRE-MER
12, RUE HENRI ROL-TANGUY – TSA 60006 – 93555 MONTREUIL CEDEX
TEL : 01 41 63 19 70 – FAX DIRECTION : 01 41 63 19 40 - Courriel : odeadom@odeadom.fr – SIRET N° 130 006 547 00017